

Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

16 AVRIL 2012

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 16 AVRIL 2012

---

## TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Malika Sonnet à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « MENA » (Article 73 du règlement)	3
2	Interpellation de M. Damien Yzerbyt à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Mineurs étrangers non accompagnés : quelles perspectives ? » (Article 73 du règlement)	3
3	Questions orales (Article 78 du règlement)	6
3.1	Question de M. Marc Elsen à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Missions de Child Focus et leurs campagnes » . . . . .	6
3.2	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Polémique faisant suite aux dernières campagnes de sensibilisation de Child Focus » . . . . .	6
3.3	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Divergences de vue entre la ministre et le centre Child Focus » . . .	6
3.4	Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Soutien aux familles d'accueil » . . . . .	10
3.5	Question de M. Pierre Migisha à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Condition d'accueil des jeunes par des familles dans le cadre de programmes d'échange » . . . . .	11
4	Ordre des travaux	12

Présidence de M. Jacques Morel.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 55.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

- 1 **Interpellation de Mme Malika Sonnet à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « MENA » (Article 73 du règlement)**
- 2 **Interpellation de M. Damien Yzerbyt à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Mineurs étrangers non accompagnés : quelles perspectives ? » (Article 73 du règlement)**

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

Mme Malika Sonnet (PS). – Le 6 mars dernier, vous mentionniez une réunion de concertation sur la thématique des mineurs étrangers non accompagnés avec les niveaux de pouvoir concernés. Cette réunion devait permettre d'avancer conjointement sur la question de l'accueil et de l'accompagnement des Mena en Belgique et dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous n'avons pas entendu beaucoup d'échos de cette réunion. C'est dommage, car ce dossier qui devrait nous mobiliser toutes et tous traîne depuis trop longtemps.

Nous avons déjà débattu très longuement de l'importance d'améliorer la politique d'accueil de ces jeunes et des limites des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette matière. Néanmoins, nous souhaitons que l'Aide à la jeunesse soit proactive dans ce dossier pour éviter des situations dramatiques. Nous savons que ces jeunes, vu leur statut, sont en danger. Ne pas les accompagner reviendrait à les abandonner à leur sort.

L'hébergement doit faire partie intégrante de la démarche d'accompagnement. Il est difficile pour ces jeunes de trouver des repères alors que leur univers est déjà tellement morcelé. Comment trouver une articulation efficace entre tous les services chargés de ces jeunes ? Quels sont les outils et moyens concrets mis sur la table ? Quelle coopération mener entre les niveaux de pouvoir ?

Dans ce dossier, la question de l'hébergement est cruciale. Aussi longtemps que ces jeunes n'au-

ront d'autre opportunité que de dormir dans la rue, nous serons responsables de situations qui pourraient facilement virer au drame. Nous serions ravis d'entendre des nouvelles positives dans ce dossier que vous suivez avec une grande attention, mais qui avance trop lentement.

Qu'est-il ressorti de la réunion de concertation ? Des suites seront-elles données à cette rencontre ? Quels éléments concrets seront mis en place pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des jeunes ? De quoi la Fédération Wallonie-Bruxelles se chargera-t-elle ?

M. Damien Yzerbyt (cdH). – À la suite de la présentation du plan « asile » de la secrétaire d'État Maggie De Block au Conseil des ministres, nous souhaitons faire le point sur la problématique importante de l'accueil et l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés.

Ces jeunes, dont le nombre ne cesse de croître, sont dans une situation vulnérable. Il convient donc de répondre de toute urgence à cette problématique. Mes collègues et moi-même avons maintes fois insisté sur ce sujet en commission.

Avant d'en venir aux propositions de Mme De Block, nous souhaitons soulever quelques points précis de cette problématique. Tout d'abord, sur le plan institutionnel, la problématique des Mena est confrontée au morcellement des compétences entre les niveaux fédéral, régional et communautaire. Après avoir rencontré la Communauté flamande, vous attendiez la formation du gouvernement fédéral pour amorcer une véritable concertation entre les niveaux de pouvoir concernés. Vu la nécessité de développer une réponse transversale et globale pour les Mena, la coordination et la concertation entre les acteurs sont incontournables. Nous avons appris que le 6 mars dernier, une réunion avait eu lieu, mais aucun élément n'a filtré de cette rencontre.

Ensuite, afin de répondre au problème d'engorgement du secteur, vous avez expliqué précédemment qu'une piste de travail pourrait être la création, dans certains CPAS, d'initiatives locales d'accueil (ILA) spécialisées dans l'accueil collectif des Mena, indépendamment de leur éventuel statut de demandeurs d'asile.

Une autre piste serait le placement de mineurs étrangers non accompagnés en familles d'accueil. Malgré plusieurs réunions avec la Fédération des services de placement familial, Fedasil et le Service d'aide à la jeunesse de Bruxelles, ce projet n'a pas encore pu être concrétisé. Il achoppe sur l'âge des Mena et sur le recrutement des familles prêtes à les accueillir. Nous aimerions connaître les avancées

dans ce dossier.

Eu égard au problème d'engorgement du secteur, environ 150 Mena sont hébergés dans des hôtels bruxellois. Hors la prise en charge du gîte et du couvert par le SAJ, quelles sont les autres dispositions prises pour ces mineurs ?

Comme d'autres l'ont rappelé dans d'autres assemblées, il serait intéressant de faire le point sur les difficultés rencontrées cet hiver par les Mena, d'une part, et sur les solutions acceptables et durables proposées par les différentes entités pour les prochains hivers, d'autre part.

Enfin, dans son plan « asile », Mme De Block a annoncé sa volonté de créer un centre Fedasil spécifique pour les Mena. Une septantaine de places pourraient être dégagées. Cette annonce nous amène à nous interroger sur l'avenir et la pérennité du centre d'accueil d'Assesse, qui a déjà fait l'objet de questions parlementaires. Plus globalement, nous nous inquiétons des éventuelles conséquences qu'aura l'ouverture d'un tel centre fédéral sur les actions et mesures de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Qu'en est-il de la concertation entre les différents échelons de pouvoir organisée lors de la réunion du 6 mars ?

Où en est l'idée de créer, dans certains CPAS, des initiatives locales d'accueil spécialisées dans l'accueil des Mena ?

Quel est, concrètement, le rôle du service de l'Aide à la jeunesse dans l'accueil de ces jeunes à l'hôtel ?

Quelle est votre évaluation des plans « grand froid » et quelles mesures durables envisagez-vous pour le prochain hiver ?

Quelle est votre position sur le projet de Mme De Block d'ouvrir un centre spécial pour les Mena ?

**Mme Évelyne Huytebroeck**, ministre de la Jeunesse. – Depuis 2009, je m'attelle à dégager une solution structurelle à la question des Mena, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir compétents – fédéral, communautaire et régional –, mais nous n'avons pas pu progresser dans ce dossier tant que le gouvernement fédéral était en affaires courantes.

Dès l'installation du nouveau gouvernement, j'ai demandé à rencontrer Mme De Block. Depuis lors, deux réunions inter-cabinets ont été organisées et d'autres sont planifiées dans les prochaines semaines. Des propositions ont été soumises quant à la conclusion d'un protocole d'accord. Toutefois, rien n'étant encore concrétisé, je resterai pru-

dente.

La question de l'hébergement des mineurs étrangers non accompagnés est au centre de notre débat actuel avec le fédéral. Depuis toujours, nous préconisons que le gîte et le couvert soient assurés par le fédéral, via Fedasil, à tous les stades de la procédure d'accueil et indépendamment du statut administratif du jeune.

Le rôle de l'aide à la jeunesse est d'intervenir à partir du moment où le conseiller de ce service estime que le jeune est en difficulté ou en danger. Je rappelle que le décret du 4 mars 1991 prévoit que l'intervention des services est « supplétive et complémentaire par rapport à l'aide sociale générale et que seuls les conseillers de l'aide à la jeunesse peuvent décider de l'ouverture d'un programme d'aide au bénéfice d'un jeune ».

Cependant, nous restons ouverts à des collaborations avec les différents niveaux de pouvoir. Celles entre Fedasil et les SAJ et SPJ doivent faire l'objet de protocoles à chaque stade de l'accueil des Mena. Cette procédure n'implique aucunement que l'aide à la jeunesse soit obligée de prendre ces mineurs en charge en fonction de critères de vulnérabilité prédéterminés par Fedasil.

Nos discussions ont porté précisément sur ces questions et, malheureusement, la position actuelle de la ministre De Block n'est pas en accord avec ce principe. À la suite de rencontres entre mon cabinet et celui de mon homologue flamand, le ministre Vandeurzen, il ressort que nous partageons le même point de vue. Une prochaine réunion sur le sujet est prévue lundi prochain.

Je reste convaincue que nous trouverons un terrain d'entente dans le cadre de ce dossier qui traîne depuis trop d'années au détriment des jeunes concernés. La situation se détériore en raison du nombre croissant de mineurs étrangers non accompagnés arrivant chez nous et dans les pays voisins. Un quotidien français relatait récemment leur situation dramatique à Paris où, avec des structures différentes des nôtres, les problématiques sont comparables. Pour y faire face, nous devrions mettre en place des concertations au niveau européen.

Les CPAS sont un partenaire fondamental dans le cadre des accords de collaboration. J'ai rencontré récemment les deux fédérations de CPAS en vue d'analyser les possibilités d'initiatives locales d'accueil, les Ila. Une des missions du fédéral serait d'augmenter les subventions des CPAS afin de leur permettre de créer ce type de structures. En tant que responsable des CPAS de Bruxelles, j'ai soutenu une nouvelle structure déjà

opérationnelle à Watermael-Boitsfort. Cinq autres existent en Wallonie.

Nous suivons cette piste, mais le fédéral doit également coopérer.

Comme vous le savez, j'ai lancé une vaste campagne de promotion à l'attention des familles d'accueil. Nous avons plutôt mis l'accent sur l'accueil de tous les types d'enfants et de jeunes en difficulté ou en danger et pas uniquement des Mena.

La situation des Mena séjournant à l'hôtel est effectivement inacceptable, mais elle relève également du gouvernement fédéral et plus particulièrement du Service des tutelles et de Fedasil. Ces organismes sont tenus de désigner pour chaque Mena, dès son arrivée sur le territoire, un tuteur chargé de l'accueillir et de le diriger vers un centre d'observation et d'orientation.

Nous manquons de tuteurs et je rappelle qu'il s'agit d'une compétence directement liée à la ministre Turtelboom, même si elle a délégué cette question à la secrétaire d'État Maggie De Block. Actuellement, 250 mineurs n'ont pas de tuteur. Ces jeunes arrivent donc par défaut au SAJ sans bénéficié de référent légal et sans solution d'hébergement. Les conditions météorologiques de cet hiver ont obligé les SAJ à recourir aux hôtels afin de les loger.

J'ai vivement interpellé Mmes De Block et Turtelboom pour que cette situation prenne fin et que les lois « Tutelle » et « Accueil » soient appliquées.

Les services AMO de Bruxelles ont soulevé le problème des Mena vivant dans la rue par période de grand froid, comme ce fut le cas en février. Je les ai donc rencontrés, de même que la direction générale de l'Aide à la jeunesse afin d'envisager ce que j'appelle une opération d'urgence et humanitaire, à savoir la mise en place d'une solution exceptionnelle et temporaire d'hébergement d'urgence de ces jeunes, dans l'éventualité où Fedasil ne remplirait pas ses obligations légales de prise en charge.

J'estime cependant qu'il s'agit d'une solution d'urgence et non structurelle. Un protocole d'accord doit régler cette question pour l'année prochaine.

Enfin, j'ai été informée de l'ouverture prochaine, à Sugny, d'un troisième centre d'observation et d'orientation. Comme les deux premiers, il accueillerait tant les demandeurs que les non-demandeurs d'asile mais je ne dispose pas d'informations complémentaires à ce sujet. L'ouverture de ce centre n'aura aucun impact sur l'avenir du centre d'Assesse, car ce dernier est une Ila

de deuxième et troisième phases, alors que le futur COO de Sugny n'accueillera que des jeunes en première phase pour une période de quinze jours, renouvelable une fois.

Par contre, à la suite des dernières mesures de la ministre De Block sur la réduction du financement des Ila accueillant des familles avec enfants, je rappelle que Assesse accueille des Mena mais aussi des familles. Il apparaît donc que la pérennité de cette Ila risque d'être menacée, ce que je ne souhaite pas. Je compte aborder ce point à la prochaine réunion conjointe qui se tiendra le 27 avril prochain.

**Mme Malika Sonnet (PS).** – Si je vous entends bien, madame la ministre, il est encore question de projets. Même si aucun protocole d'accord n'a abouti jusqu'à présent, les discussions sont en cours et des réunions sont prévues. Un travail important doit encore être fait et je reviendrai donc vers vous à propos de cette problématique.

**M. Damien Yzerbyt (cdH).** – Je remercie la ministre pour l'honnêteté de sa réponse. Aujourd'hui en effet, même si une réunion a lieu, la bagarre sera rude. Je pense que la ministre De Block estime que tout mineur étranger non accompagné, dès qu'il met le pied sur le territoire belge, est en difficulté, en danger et vulnérable et qu'il relève du décret de l'Aide à la jeunesse de 1991. Nous touchons ici également au débat sur les compétences usurpées qui permet au gouvernement fédéral de se débarrasser du problème des mineurs non accompagnés en le renvoyant aux Communautés.

Je constate également que M. Vandeurzen est également d'accord avec la dynamique de la ministre. J'en veux pour preuve le projet d'un protocole mais je voudrais m'assurer que tout le monde est correctement informé.

Je me réjouis de la réponse de la ministre car notre commission a souvent abordé le sujet et elle nous a apporté la preuve de sa préoccupation pour ce problème qui comporte des enjeux énormes alors que certains voudraient s'en débarrasser.

Je m'inquiète de la position de Mme De Block. La ministre voudrait en effet diminuer l'aide accordée aux initiatives locales d'accueil, ce qui pourrait mettre en péril le centre d'Assesse.

Nous serons attentifs aux résultats de la réunion intercabinet prévue fin avril et nous nous permettrons alors de vous interroger à nouveau.

**M. le président.** – Les incidents sont clos.

(M. Yves Reinkin, président, prend la présidence de la séance.)

### 3 Questions orales (Article 78 du règlement)

- 3.1 Question de M. Marc Elsen à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Missions de Child Focus et leurs campagnes »
- 3.2 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Polémique faisant suite aux dernières campagnes de sensibilisation de Child Focus »
- 3.3 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Divergences de vue entre la ministre et le centre Child Focus »

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

**M. Marc Elsen (cdH).** – Madame la ministre, les dernières actions et campagnes de Child Focus sont-elles en phase avec les actions développées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'aide à la jeunesse et d'éducation aux médias ? C'est en substance la question que tout le monde se pose désormais, *a fortiori* à la suite de votre sortie le 3 avril dernier et aux commentaires, parfois incisifs, qui ont suivi.

Avant de développer ma question, je voudrais préciser que je n'ai pas d'opposition de principe contre Child Focus ni, cela va de soi, contre ses deux missions de base, le traitement des disparitions d'enfants et la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Je me focaliserai donc sur les modalités déployées par Child Focus pour remplir ses missions.

Enfin, madame la ministre, ce que vous avez fait, c'est rendre public un sentiment qui régnait depuis longtemps que ce soit dans les secteurs de l'enfance, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement ou de l'éducation aux médias.

En fait, nous sommes réellement face de deux conceptions que je qualifie de culturelles mais sans doute sont-elles le reflet du clivage qui traverse les politiques européennes dans ce domaine. D'une part, il y a un processus participatif, une visée éducative, qui induit des politiques basées sur la responsabilité, la concertation et la prise de distance critique. D'autre part, nous observons une manière d'agir qui prône la sécurisation à outrance de nos enfants par la construction de barrières presque physiques entre eux et le danger. Cela rend les enfants d'autant plus vulnérables lorsque

ce processus échoue car ils sont alors brutalement confrontés aux dangers contre lesquels l'on voulait *a priori* les protéger.

Comment prendre attitude face à ce que l'on peut considérer comme une forme de privatisation de l'action publique ? Si Child Focus n'entend pas se substituer aux institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais se considère comme une plate-forme de contacts, avez-vous des garanties de la formation des personnes qui réorientent les plaintes, par exemple en cas d'abus sexuels ?

Comment le gouvernement sensibilise-t-il les institutions qui dépendent de lui à la collaboration avec Child Focus ? Ne serait-il pas opportun de recadrer les missions de chacun et de clarifier le mode de concertation avec ce centre pour enfants disparus ? Une concertation avec les équipes SOS-Enfants de l'ONE a-t-elle eu lieu ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ?

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Madame la ministre, au début du mois d'avril, après la dernière campagne de sensibilisation de Child Focus sur l'exploitation sexuelle des enfants, vous vous exprimiez en ces termes : « Child Focus ne peut plus avoir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. » et « C'est la goutte qui a fait déborder le vase. »

Cette campagne, intitulée « Stop child porno.be », présente deux acteurs de film X en photo avec les bras croisés pour dire « stop à l'exploitation sexuelle des enfants. »

Vous déplorez que Child Focus n'informe de ses initiatives ni vous ni les services *ad hoc* de la Communauté française. Vous dites que vous êtes systématiquement mise devant le fait accompli, ce qui a entraîné vos réactions et cette envie de dire « stop à cette manière de faire ».

Cependant, selon la presse, un représentant du gouvernement fédéral et d'autres des Communautés siègeraient au conseil d'administration en qualité d'observateurs. Dès lors, je ne comprends pas que vous puissiez être dans l'ignorance de ce qui se trame à Child Focus.

Comme mon collègue vient de le rappeler, vous dites que cet organisme mi-public mi-privé exerce des compétences communautaires. En effet, Child Focus est financé par le pouvoir fédéral, l'Union européenne et des sponsors privés. Toutes les bonnes volontés sont évidemment bienvenues pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des mineurs et au rapt d'enfants. Tant que tout se passe bien, pourquoi un tel organisme ne pourrait-il pas assurer ces missions ? Pourquoi différenciez-vous la protection de l'enfant de l'aspect sécuritaire de

la question ?

Une discussion franche et sincère a-t-elle eu lieu avec les différents intervenants ? M. Devos ne veut pas rompre les liens avec Child Focus. D'après lui, la Fédération et ses services devraient s'interroger sur leurs méthodes. Les actions de Child Focus ont plus d'impact que les nôtres. Les reproches faits à l'organisme ne témoignent-ils pas d'une certaine frustration des organes de notre Fédération ? Child Focus dispose en effet de moyens importants pour conduire sa mission. Apparemment septante personnes y travaillent.

Que pensez-vous des actions de Child Focus ?

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Quelles solutions envisagez-vous ? La polémique bat son plein. Ne pourrait-on profiter de la notoriété de Child Focus pour diffuser des messages de protection et d'aide à la jeunesse ? Le lancement d'une campagne ne pourrait-elle être précédé d'un débat entre vos services et Child Focus ?

Je dois avouer que je ne comprends pas bien pourquoi, madame la ministre, vous vous êtes servie de la presse pour réagir ? Il aurait été plus facile de prendre directement contact avec Child Focus pour éviter cela ne se reproduise. Par ailleurs, comment pouvez-vous affirmer que vous n'étiez pas au courant alors que des experts de la Fédération Wallonie-Bruxelles siègent au comité d'accompagnement de Child Focus ?

Child Focus dispose d'un réseau et répond rapidement aux problèmes. Il propose des services comme un numéro vert accessible 24 h sur 24 et sept jours sur sept. C'est la première ligne d'écoute pour les disparitions d'enfants. Ce service s'est avéré efficace. On pourrait envisager l'organisation d'actions communes avec d'autres services sans craindre de concurrence puisque Child Focus ne prend pas en charge, par exemple, l'accompagnement psychologique. Ne pourrions-nous pas travailler sur la complémentarité et mener une réflexion commune ? Ne pourrait-on voir dans l'extension des actions de Child Focus une opportunité et cesser les critiques stériles ?

Je plaide pour que les services de l'aide à la jeunesse travaillent de concert avec Child Focus. Enfin ne serait-il pas intéressant d'entendre des représentants de Child Focus dans cette commission ?

**Mme Évelyne Huytebroeck,** ministre de la Jeunesse. – Je n'ai absolument pas lancé de polémique, ni pris d'initiative dans les médias. Une série de responsables de l'aide à la jeunesse, dont le délégué aux droits de l'enfant, ont publié une carte blanche. Le magazine *Télé Moustique* préparant

un dossier sur la question, son journaliste a demandé à nous rencontrer, M. Devos, la directrice de Child Focus et moi-même. Vous me connaissez, je ne tourne pas autour du pot et j'ai clairement exprimé mon point de vue. Je n'ai pas appelé les journalistes ni organisé de conférence de presse. Et il y a eu un effet boule de neige. Avant même la parution de l'article du *Télé Moustique*, les journaux en ligne et les médias audiovisuels se sont emparés de mes propos.

De plus, j'étais à l'étranger la première semaine des vacances de Pâques ; je n'ai donc pas lancé la polémique, mais j'ai clairement indiqué ma position.

Vous me demandez pourquoi nous n'avons pas d'abord parlé avec Child Focus. Nous les avons rencontrés à de multiples reprises au cabinet et nous avons clairement manifesté notre opinion.

En janvier dernier, dans cette commission, on m'a interpellée sur la campagne de conversation en ligne de Child Focus. Mon homologue M. Nollet et moi-même avons écrit à Child Focus pour les informer de notre position. Nous avons invités ses responsables à discuter une nouvelle fois avec nous parce que nous ne cautionnions pas cette méthode.

En mars dernier, j'ai répondu aux questions orales des parlementaires Maene et Dupriez sur la campagne de Child Focus pour l'ouverture de leur conversation en ligne (*chat*). Un mois plus tard, leur campagne contre la pédo-pornographie qui met en scène des stars de la pornographie a suscité la polémique qui a sans doute fait déborder le vase.

La méthode utilisée pour cette campagne soulève des questions. Sur cette dernière, il n'y a pas eu de concertation alors que, lors de la campagne précédente, nous avons été informés quoique mis devant le fait accompli. Ce procédé ne s'apparente évidemment pas à une collaboration. Mon homologue flamand, M. Vandeurzen, a d'ailleurs également dénoncé cette situation, qu'il jugeait potentiellement nocive pour les enfants.

La prise en charge des enfants victimes de maltraitance ou d'abus sexuels relève des compétences des Communautés. La Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont mis en place des dispositifs qui visent à lutter contre la maltraitance. Ils comportent des actions de prévention, la sensibilisation, l'information des citoyens et des personnels de première ligne ainsi que la prise en charge des enfants par les professionnels spécialisés dans ce domaine. Nous disposons d'énormément d'instruments.

À présent, je souhaiterais aborder la question de la collaboration avec Child Focus. Après l'affaire Dutroux, nous avons créé de nombreux outils. Child Focus est née à la suite de ces événements. Des rencontres ont fréquemment réuni les équipes de SOS-Enfants, de Child Focus et le secteur de l'Aide à la jeunesse. De nombreux secteurs ont exprimé le sentiment que ces rencontres n'avaient jamais permis une véritable collaboration. Il en ressortait toujours une information *a posteriori*.

Child Focus demande à être reconnue comme un partenaire du dispositif global de lutte contre la maltraitance. J'y suis favorable, mais je ne peux que constater que cette organisation veut le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crème. Cette fondation de droit public revendique avant tout l'indépendance de son action.

Pour instaurer un vrai partenariat, chacun doit accepter en toute indépendance de s'inscrire dans un programme d'action cohérent et concerté, ce que Child Focus n'a pas toujours fait. Notre souhait, commun à la majorité des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est de poursuivre le dialogue et certainement pas de le rompre !

Récemment, SOS-Enfants a rédigé un vademecum de ses principes d'action, de sa méthode de travail et des conditions nécessaires pour créer une vraie collaboration. Ce document été envoyé à Child Focus et à son conseil d'administration. Il a été convenu que Child Focus réalise le même travail et que les deux équipes se rencontrent à nouveau.

Pour ma part, j'ai décidé d'avancer la réunion prévue avec la nouvelle directrice générale de Child Focus. Le conseil d'administration sera également interpellé; la représentante de la Fédération Wallonie-Bruxelles y participe au titre d'observatrice. Il est indispensable que nous ayons un véritable dialogue avec Child Focus.

Des contacts doivent également être pris avec le pouvoir fédéral, puisque, avec un subside de 1,3 million d'euros de la Loterie nationale, il est le principal subsidiant. Un million d'euros est en outre alloué par l'Union européenne et 1,3 million provient de plusieurs mécènes du secteur privé.

N'y voir que frustration ou jalousie entre secteurs me semble quelque peu réducteur, monsieur Mouyard. Toutefois, la question mérite d'être posée. Compte tenu de la faiblesse des moyens budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, certains secteurs pourraient, en effet, envier les mannes d'argent privé – provenant essentiellement de banques et de entreprises – consacrées au finan-

cement de ces campagnes. L'on peut comprendre que des secteurs qui doivent se débrouiller avec très peu de moyens pour financer des campagnes de communication voient d'un mauvais œil cet afflux d'argent privé.

Je ne mets absolument pas en question le rôle de Child Focus dans ses missions premières que sont la recherche des enfants disparus et la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Elle définit d'ailleurs elle-même l'exploitation sexuelle par la prostitution infantile, la traite des enfants ou le tourisme sexuel. Mais il est clair qu'elle a progressivement étendu son champ d'action aux abus sexuels extra et intrafamiliaux, cela sans aucune concertation.

Child Focus affirme que sa mission consiste à combler les lacunes des dispositifs actuellement mis en place par les communautés. À partir de quelle évaluation ces lacunes ont-elles été identifiées? Ce n'est certainement pas sur la base des travaux issus des tables rondes que j'ai initiées en septembre et octobre 2011. En effet, ceux-ci ont montré que des lacunes existaient mais qu'elles se situaient au niveau de la coordination entre les différents acteurs de l'aide aux enfants victimes de maltraitances. En jouant cavalier seul, Child Focus va donc à l'encontre des recommandations d'un secteur expert en la matière.

Le plan d'action visant à améliorer le dispositif global assurant la cohérence de l'aide aux enfants victimes de maltraitances sera présenté prochainement. Mon objectif est de le faire connaître au grand public et de resserrer la collaboration entre les différents acteurs afin qu'il fonctionne de manière optimale.

Loin de moi donc la volonté de susciter une polémique, qui existait de toute manière depuis un certain temps.

**M. Marc Elsen (cdH).** – Je vous remercie, madame la ministre, pour les éléments d'analyse que vous venez d'apporter et pour votre franchise.

Si Child Focus souhaite élargir son spectre d'interventions, empiétant ainsi sur les missions assumées par un secteur expert en la matière et qui travaille avec des moyens nettement inférieurs, on peut comprendre les réactions suscitées. S'il désire sortir de ses prérogatives en opérant sur le terrain d'associations et d'organismes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une concertation préalable s'impose.

On ne peut que se réjouir du fait que Child Focus souhaite approfondir la discussion avec la FWB. Lorsque d'importantes sommes d'argent public et privé sont en jeu, il est normal qu'elles

fassent l'objet d'évaluations en fonction des objectifs établis.

Il me paraît important de valoriser l'expérience acquise au fil des ans par un secteur resté discret et qui, dépassant le champ de la sécurité, s'ouvre au secteur éducatif en sensibilisant les jeunes, en aiguisant leur sens critique à la lecture de l'information et aux dangers du monde actuel.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Vous estimez légitime et humain, madame la ministre, de rencontrer les problèmes avec des moyens tels que ceux de Child Focus, différents de ceux de nos structures. Je suis d'accord avec le terme « humain » mais je laisse « légitime » à votre seule appréciation...

Ce cas précis fait effectivement preuve d'un problème de coordination, de communication et de complémentarité, qu'il faut avoir l'intelligence de régler de part et d'autre. La collaboration entre secteurs public et privé n'est pas l'apanage de la Protection de la jeunesse; on la retrouve en effet dans plusieurs secteurs. Le privé est plus efficace dans certains cas et le public l'est dans d'autres. La conjonction des deux peut également aboutir à une certaine efficacité.

La polémique actuelle n'est pas spécifiquement liée aux deux photos et chacun aura son opinion à ce sujet. La frustration vient davantage de la surprise de leur parution. Vous l'avez mentionné, une représentante de la Fédération au conseil d'administration s'est dite mise devant le fait accompli mais il en va de sa responsabilité en tant qu'administrateur ou observateur, j'ignore son statut exact.

Enfin, je souhaite que l'on termine cette polémique stérile et que l'on avance. Child Focus a les moyens financiers et le personnel suffisants. Nous en avons peut-être un peu moins, mais tâchons de travailler ensemble de manière constructive.

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Je voulais rebondir au sujet de cette coordination que vous avez évoquée lors de vos tables rondes. Je constate que sur les cinq cents dossiers traités par Child Focus, cent l'ont été par SOS Enfants. La communication semble donc être bien passée. Pourquoi ne pourrait-il en être de même dans d'autres domaines? La protection de nos enfants n'appartient pas seulement à certaines associations subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfant. Ils doivent être encouragés et nous devons veiller à organiser au mieux cette coordination afin de répondre aux interpellations et questionnements relevés lors de vos tables rondes.

**M. le président.** – Je donne la parole à Mme Huytebroeck, non sans rappeler que le dernier mot revient au parlement.

**Mme Évelyne Huytebroeck,** ministre de la Jeunesse. – Pourquoi la communication a-t-elle fait défaut? Posez-leur la question. Nous désirons cette communication, nous faisons des propositions mais nous ne sommes pas entendus. Je vous propose de vous adresser à eux.

Je ne suis pas du tout d'accord avec M. Mouyard car il réduit mes propos à une question de frustration ou de jalousie. J'ai dit que cela pouvait éventuellement exister mais comme je l'ai dit à M. Elsen, certains travaux ont été remis en question. Je ne parle pas du problème de la recherche d'enfants disparus mais du problème du *chat*, des méthodes, de la formation du personnel et du traitement des déclarations des enfants.

Il ne s'agit que d'une question de méthodes de travail afin de ne pas mener de campagne contre-productives.

Je ne suis pas prude et faire appel à des acteurs pornos ne me dérange pas à condition que cela ne soit pas contre-productif. Il en est tout autre si ces méthodes poussent les enfants à consulter des sites pornographiques.

Pour en revenir à la question de la complémentarité des secteurs, je rappelle que ces derniers sont agréés suite à divers critères et décrets qui ont été réfléchis et qui ont fait l'avis d'experts. Il y a eu des rapports et des évaluations. Je ne suis pas opposée à ce que des secteurs privés collaborent aux activités mais je vous rappelle que nous disposons d'un outil performant, contrôlé et évalué.

Ici, nous nous trouvons devant le problème d'un secteur privé qui veut assumer sans contrôle des missions qui nous sont propres. Ils bénéficient ainsi du beurre et de l'argent du beurre.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Vous nous dites qu'ils font du sécuritaire. Qu'entendez-vous par là?

**Mme Évelyne Huytebroeck,** ministre de la Jeunesse. – Je constate que les méthodes de travail sont remises en question par le secteur privé. Le système du *chat* a posé des problèmes de perception par la population. Il a aussi été question d'un problème de délation.

Je vous invite donc à discuter avec les acteurs du secteur pour mieux comprendre le problème.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Madame la ministre, je comprends votre analyse mais je ne partage pas votre point de vue. Je ne voulais pas ramener le débat à des questions de frustration ou de ja-

lousie. Quelle que soit notre appréciation des procédés utilisés par Child Focus, la véritable question est de savoir s'ils débouchent sur des résultats positifs ou sur des résultats négatifs. Nous pourrions en débattre longuement mais pour l'instant je n'ai pas l'impression que la discussion porte sur ce point. Quoi qu'il en soit, je présume que les responsables de Child Focus sont disposés à entamer rapidement le dialogue.

Les gens sont-ils mieux soignés dans les hôpitaux publics ou dans les hôpitaux privés ? L'enseignement est-il plus adéquat dans le réseau officiel ou dans le réseau libre ? Nous nous situons d'une certaine manière dans ce genre de questionnement.

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Madame la ministre, vous avez réitéré, avec pertinence, les propos du secteur. À présent, les parlementaires devraient pouvoir interroger Child Focus sur les différents problèmes qui se posent. En effet, ce qui prime, c'est la protection de nos enfants et tout ce qui pourrait l'améliorer serait bienvenu.

**M. Marc Elsen (cdH).** – Monsieur le président, je souscris à la proposition de Mme de Coster. La question est de savoir dans quel registre nous jouons. Est-ce dans le registre éducatif cher à la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Dans ce cas, quels sont les bons interlocuteurs ? Quels sont les moyens mis à leur disposition ?

La proposition de M. Mouyard est constructive mais il faudrait aussi inviter d'autres acteurs, qui ont démontré l'étendue de leur expérience dans la sphère de l'aide à la jeunesse, à s'exprimer. Ce n'est pas simplement une question de secteur public ou de secteur privé. C'est une question d'objectifs et de moyens, notamment publics, à mettre en place pour les atteindre.

#### 3.4 Question de Mme Virginie Gonzalez Moyano à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Soutien aux familles d'accueil »

**Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS).** – Le placement en famille d'accueil est une mesure parfois salutaire pour un jeune en danger. Les jeunes accueillis ont souvent été victimes de maltraitance physique ou psychologique, d'abus sexuel, de négligence affective ou éducative. Certains sont placés en raison de l'indisponibilité de leurs parents suite à une hospitalisation, à une incarcération, à un problème de toxicomanie ou à une crise familiale.

Certains jeunes placés manifestent de réels

troubles du comportement. Pourtant, on parle peu de la sécurité des familles qui accueillent des délinquants. En effet, bien qu'elles soient sélectionnées, agréées, encadrées et mises en situation, elles sont parfois victimes de violence. Certaines familles d'accueil sont également confrontées au comportement violent d'un membre de la famille du jeune placé. Ces situations sont difficiles. Comment ne pas couper le lien avec la famille du jeune et faire respecter une mesure d'éloignement ?

Cette insécurité alimente la pénurie de familles d'accueil. Les familles candidates craignent les actes violents du jeune ou les représailles de sa famille. Le rôle de la famille d'accueil devrait peut-être être revalorisé. Il faut rappeler que, dans la majeure partie des cas, tout se passe à merveille.

Pourriez-vous faire le point sur les mesures de soutien aux familles accueillant un jeune en difficulté ? Sont-elles suffisantes et efficaces ? Quel programme est proposé pour rassurer les familles qui se porteraient candidates et limiter la pénurie de familles d'accueil ? Comment améliorer la sécurité physique et psychologique de ces familles ?

**Mme Évelyne Huytebroeck,** ministre de la Jeunesse. – La pénurie de familles d'accueil ne peut être imputée à cet éventuel sentiment d'insécurité. Comme vous le dites, dans la majorité des cas, tout se passe bien. De plus, ni la recherche commanditée à l'Université de Liège en collaboration avec la fondation Roi Baudouin en mai 2011 intitulée « À la rencontre des familles d'accueil : Profils, vécus, attentes », ni les tables rondes organisées en septembre et octobre 2011 suite à cette recherche, ni les rencontres avec les services de placement familial n'ont trouvé de lien entre pénurie de familles candidates et sentiment d'insécurité éventuel.

Les difficultés rencontrées par les familles pendant l'accueil ont été examinées au cours de la recherche en question. Jamais les problèmes d'insécurité n'ont été évoqués. En effet, dans la majorité des cas, les familles accueillent des enfants en bas âge.

Le faible nombre de familles prêtes à accueillir des enfants plus âgés est d'ailleurs un des problèmes à avoir été soulevés lors des tables rondes. La raison tient au fait que les services de placement familial se concentrent davantage sur les très jeunes enfants. Les intervenants souhaiteraient d'ailleurs l'organisation de campagnes spécifiques pour recruter de familles d'accueil pour les adolescents. Je n'ai pas d'informations susceptibles de corroborer vos propos.

Selon les intervenants, la méconnaissance de l'accueil familial par le grand public est la prin-

cipale cause de la pénurie. C'est la raison pour laquelle j'ai organisé, avec la Fédération des services de placement familial et l'administration de l'Aide à la jeunesse, une campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil qui semble porter ses fruits. Toutefois, on ne pourra évaluer son impact que dans quelques mois puisque le délai entre une candidature et l'accueil effectif d'un enfant est de six à neuf mois.

La tâche demandée aux familles d'accueil est difficile tant sur le plan administratif qu'émotionnel. Être famille d'accueil implique, comme vous l'avez indiqué, le respect de la place des parents car la filiation et la relation entre l'enfant et ses parents d'origine sont maintenues et constituent un élément important de l'accueil, ce en quoi il diffère totalement de l'adoption.

Lors des discussions en table ronde, les intervenants ont souvent fait référence au travail effectué avec les parents. Des problèmes ont été pointés : la fréquence des visites organisées par les services de placement familial qui est jugée trop faible pour créer ou maintenir un lien avec l'enfant ; l'incompréhension par les parents de la décision des mandants ; le sentiment de dépossession et de rivalité envers la famille d'accueil et le manque de soutien social des parents. Tout le monde reconnaît qu'un accueil se passe d'autant mieux que les parents sont associés à la décision et se sentent aidés et respectés. Le service qui encadre les familles d'accueil importe moins que le soutien apporté.

Les mesures de soutien aux familles sont nombreuses. Elles sont encadrées par un service de placement ou directement par le SAJ (service d'Aide à la jeunesse) ou le SPJ (service de Protection de la jeunesse) pour les questions sociales et certaines autorisations, et par le service des familles d'accueil de la direction générale de l'Aide à la jeunesse (DGAJ) pour les questions financières. Si un incident devait se produire, elles peuvent compter sur l'aide du service de placement familial ou de la déléguée du SPJ ou du SAJ. Sans vouloir nier les problèmes de sécurité que peuvent rencontrer certaines familles d'accueil, il me semble surtout important de reconnaître davantage leur travail. J'envisage en tout cas d'organiser très bientôt une fête des familles d'accueil afin d'ouvrir un espace d'échange des expériences dans une autre atmosphère.

Nous voulons pérenniser les campagnes de recrutement des familles d'accueil et viser particulièrement l'accueil des enfants en bas âge et des adolescents. Ces idées sont discutées avec la Fédération des services de placement familial.

Enfin tous les intervenants ont réclamé plus de

formations pour les familles d'accueil mais aussi pour les travailleurs des services de placement en contact avec les parents biologiques.

Actuellement, rien n'est prévu. Il arrive que des services organisent des formations ou des séances d'information pour les familles d'accueil, mais elles ne sont pas obligatoires et leur programme peut varier d'un service à l'autre.

Or l'accueil familial est encore fortement méconnu et souvent, le grand public le confond avec une adoption. Mieux informées et formées, les familles d'accueil seront aussi mieux outillées pour faire face aux difficultés éventuelles. Nous espérons un effet boule de neige et que le bouche-à-oreille provoque l'augmentation du nombre de familles d'accueil.

**Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS).** – Je remercie la ministre de ses réponses et de ses précisions sur les causes de la pénurie. Je salue également le lancement de la campagne d'information. Je pense que la formation est une très bonne façon de recrutement et de soutien des familles d'accueil.

### 3.5 Question de M. Pierre Migisha à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Condition d'accueil des jeunes par des familles dans le cadre de programmes d'échange »

**M. Pierre Migisha (cdH).** – Le 19 mars, *La Libre Belgique* publiait le récit de l'expérience malheureuse de Guillaume, un jeune Belge de 18 ans parti aux États-Unis dans le cadre d'une immersion linguistique.

Il s'était inscrit dans une agence d'échange belge mais, sur place, il a été pris en charge par une organisation privée. Cette organisation intermédiaire s'est chargée de lui trouver une famille d'accueil et d'assurer le relais entre celle-ci et l'adolescent. Par malheur, le jeune homme s'est trouvé dans les mailles du filet d'un prédateur sexuel, dans une caravane au fin fond de l'Arkansas. Ses tentatives d'évoquer la situation avec son relais américain ont mené à de l'incompréhension, voire à de la malveillance, et se sont soldées par son renvoi en Belgique pour mauvaise conduite.

Pour rappel, chaque année, la Wallonie et Bruxelles accueillent de multiples jeunes venus des quatre coins du monde et encouragent de nombreux étudiants à participer à des programmes d'immersion culturelle et linguistique à l'étranger. La Fédération reconnaît plusieurs organisations de jeunesse qui promeuvent ce genre d'échanges interculturels.

Il ne s'agit pas de mettre en doute ce type de programmes ou la richesse des expériences vécues par la plupart des participants mais le cas de Guillaume est manifestement loin d'être isolé. Les demandes sont plus importantes que les offres et, malheureusement, ce déséquilibre pourrait encourager certaines organisations au laxisme dans le recrutement de familles d'accueil.

Dans ce contexte et ce cas particulier, pourriez-vous me préciser quelles sont les procédures de sélection et de contrôle des familles d'accueil par les organisations intermédiaires, pour les étudiants étrangers que nous accueillons en Fédération Wallonie-Bruxelles et pour nos étudiants qui partent à l'étranger.

Certaines organisations de jeunesse recourent à des intermédiaires pour trouver des familles d'accueil. Quelles sont les garanties exigées de ces relais en termes de qualité d'accueil et de sécurité pour nos étudiants à l'étranger ?

**Mme Évelyne Huytebroeck**, ministre de la Jeunesse. – J'ai bien entendu été informée du cas que vous citez, lequel reste toutefois une exception ; il ne faut donc pas jeter l'opprobre sur toutes les organisations de jeunesse.

Les faits remontent à 2003. Le voyage aux États-Unis avait été organisé par Wep, un organisme agréé par le Forem pour les séjours linguistiques du plan Marshall wallon. Cet opérateur servait d'intermédiaire auprès d'une organisation américaine. Sans préjuger de la qualité du travail organisationnel de cette société, ni de l'efficacité de sa fonction d'intermédiaire, son but social premier n'est certainement pas la formation de citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires, contrairement à celui des organisations de jeunesse.

Bien entendu, la personnalité juridique d'asbl des organisations de jeunesse qui promeuvent de tels échanges linguistiques ne constitue pas, en soi, une garantie totale contre les dérives. Des critères de qualité ont donc été mis en place.

Premièrement, un réseau international d'associations d'échanges impose aux organisations, dans leur pays respectif, le respect d'un projet éducatif et de procédures communes. Le nombre d'intermédiaires doit donc être limité et les standards de travail, partagés. Ainsi, la qualité de l'accueil offert aux jeunes qui partent avec YFU (*Youth for Understanding*) ou AFS (*American Field Service*) sera identique à celle offerte aux jeunes qui participent à un séjour linguistique en Belgique.

Un deuxième critère est la sélection et le contrôle des familles d'accueil. Les délégués natio-

naux ou correspondants des réseaux YFU et AFS effectuent, préalablement à tout séjour, un travail d'information et de prise de contact avec les familles d'accueil potentielles. Outre le certificat de bonne vie et mœurs exigé avant l'échange, plusieurs visites sont faites pour présenter le projet d'accueil et pour veiller à ce que la motivation des familles et la qualité des infrastructures soient optimales. Pendant le séjour, un contact régulier est maintenu avec les étudiants pour s'assurer du bon déroulement de leur séjour. Un numéro d'urgence est accessible 24 heures sur 24.

Le troisième critère vise l'appariement (*matching*) des jeunes et de leur famille d'accueil, lequel n'est pas effectué de manière aléatoire. Dans certains cas, ce sont les familles qui choisissent sur dossier l'étudiant qu'elles souhaitent accueillir ; dans d'autres, c'est l'organisme d'échanges qui propose aux familles les candidatures des jeunes sur la base de ses connaissances des deux parties.

Il reste un quatrième critère : en cas de litige ou de conflit, il est prévu que les réseaux internationaux puissent compter sur l'intervention rapide de délégués, qui établissent un contact et assurent une médiation entre la famille d'accueil et le jeune. Si nécessaire, un changement de famille d'accueil peut être envisagé. Une accusation grave portée à l'encontre d'une famille d'accueil constitue généralement un motif de rupture et d'exclusion de toute collaboration ultérieure.

Aucune plainte n'a été introduite à la suite d'un programme d'échange ni de YFU ni de AFS.

Pour terminer, je tiens à souligner la qualité du travail fourni par les organisations de jeunesse agréées par notre fédération.

**M. Pierre Migisha (cdH)**. – Je vous remercie de ces précisions, madame la ministre. En effet, les critères garantissent que ces échanges se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Lorsque j'évoquais des cas isolés, je faisais davantage référence au jeune qui arrive dans une famille qui ne lui convient pas qu'à des situations d'abus. Vu le nombre élevé de demandes, il est évidemment difficile de répondre à tous les critères souhaités par les jeunes. Le changement de famille en cours de séjour à l'étranger représente toutefois une alternative. Comme le démontre le faible nombre de plaintes, il s'agit le plus souvent de critères de préférence et non d'exploitation malveillante, ce qui est rassurant !

#### 4 Ordre des travaux

**M. le président**. – Les questions adressées

à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse par M. Hugues Bayet intitulées « Conseil de la Jeunesse et respect du pacte culturel » et « Plan jeunesse » sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 15.*

VERSION PROVISOIRE